

Protocole de Cartagena : quel avenir ?

Par Christophe NOISETTE, Zoé JACQUINOT

Publié le 22/07/2021



Le Protocole de Cartagena est le résultat d'un compromis entre États né au début du développement des « *biotechnologies modernes* ». Les uns l'ont utilisé comme un moyen de répondre aux inquiétudes de l'opinion publique et/ou de rejeter des inventions brevetées dans d'autres pays. Les autres comme un cheval de Troie destiné à pénétrer de nouveaux marchés en suggérant des lois de biosécurité nationales favorables aux OGM. Ajouté à ces usages contrastés, le développement de nouvelles techniques de modifications génétiques bouscule aujourd'hui ce compromis.

Le Protocole de Cartagena est pour la société civile internationale un texte précieux, sur lequel elle s'est appuyée et s'appuie encore pour essayer de lutter contre la déferlante des OGM dans les champs. Imparfait, et parfois instrumentalisé par les entreprises et autres lobbys pro-OGM, il reste un outil juridique de premier ordre. La société civile a souvent mis en avant son existence pour empêcher les gouvernements de plier face aux pressions exercées sur eux, ou contester encore aujourd'hui l'adoption de lois trop favorables aux OGM. L'adoption du Protocole a donc été vécue par de nombreuses organisations de la société civile comme une victoire pour permettre à de nombreux pays d'arrêter ou de freiner durablement le développement des OGM. Ce n'est pas pour rien que certains États et industries essaient de réduire la force et la portée des Conférences des Parties (CoP) et des groupes de travail de ce Protocole. Rappelons par exemple que le Protocole de Cartagena a été un allié de poids pour l'Union européenne face aux États-Unis quand elle a dû défendre son moratoire de facto au début des années 2000 sur les importations. Sans le Protocole, les accords de l'OMC pouvaient en effet empêcher les interdictions d'importation et de commercialisation de semences OGM.

Des OVM de plus en plus présents

À l'avenir, le Protocole de Cartagena continuera d'être un outil pour aider les acteurs qui souhaitent conserver une agriculture paysanne et écologique et protéger les écosystèmes des menaces biotechnologiques.

Mais les OVM d'aujourd'hui et de demain évoluent et dépassent le domaine agricole (sans jamais le délaisser néanmoins) avec notamment l'arrivée de vaccins génétiquement modifiés et autres recherches sur les embryons humains qui prennent aujourd'hui de l'ampleur. Et qui traversent à l'heure actuelle de nombreuses frontières. La crise mondiale causée par la pandémie de la Covid-19 a été reliée par des scientifiques à la problématique de la perte de biodiversité dans le monde : monocultures, élevages hors sol concentrationnaires, réduction de la surface des habitats sauvages, destruction des écosystèmes sauvages soudain ouverts aux milieux colonisés par l'Homme et ses élevages... La protection de la biodiversité se mêle de plus en plus intrinsèquement de manière visible et urgente à la protection de la santé humaine.

L'Union européenne doit bientôt finaliser sa stratégie politique destinée à prendre en compte de manière globalisée les enjeux liés à l'environnement. Nommés Pacte vert et stratégie « *De la ferme à la table* », ces programmes présentent une vision « *innovante* » et technologique de l'avenir de la gestion de l'environnement et des systèmes agricoles et alimentaires. Les biotechnologies sont présentées comme des solutions tout à fait adaptées pour l'agriculture et l'alimentation de demain. Or, cela questionne les conséquences qu'a cette vision sur le rapport Homme/Nature et donc notamment sur la biodiversité.

Un avenir incertain

Le sujet et le rôle du Protocole de Cartagena est au cœur de l'actualité. Ce traité international reste unique en son genre à ce jour et constitue une place structurée et active de discussions et d'échanges entre les pays, les communautés, les citoyens. Mais quel sera son avenir ? Réponse, au moins partielle, lors du prochain rendez-vous pour la réunion des Parties – si la situation

sanitaire le permet - à Kunming en Chine à l'automne 2021.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/protocole-de-cartagena-quel-avenir/